



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**COMITE DE MASSIF
DES ALPES**

Dossier suivi par :
Corinne ADJUTO, Responsable des instances
06 45 69 79 77
corinne.silvestre-adjuto@anct.gouv.fr

Grenoble, le 12/11/2024

COMITE DE MASSIF DES ALPES

COMMISSION PERMANENTE

du 12 septembre 2024 à Moûtiers

COMPTE-RENDU

Avant l'ouverture de cette commission permanente, un hommage est rendu à Frédéric Prelle, décédé subitement le 24 juin dernier. Il représentait l'UNAT Auvergne-Rhône-Alpes au Comité de massif depuis de nombreuses années. L'UNAT AuRA a perdu un Président engagé. Ses valeurs d'entraide, de solidarité et son attachement à l'éducation populaire l'avaient poussé à s'investir pour défendre le droit aux vacances pour tous. Les membres de la commission permanente du Comité de massif honore sa mémoire en tenant une minute de silence.

Philippe Matheron ouvre ensuite la séance pour féliciter, au nom de tout l'auditorat, Fabrice Pannekoucke pour son élection à la tête de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Introduction de F. Pannekoucke

Après avoir excusé l'absence de Chantal Eyméoud, mobilisée pour le séminaire de rentrée des élus régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur à Toulon, le président de séance confirme son souhait de rester coprésident du Comité de massif puis rappelle le contexte politique national reconfiguré à la suite des élections européennes et législatives ayant reconduit ou renouvelé les parlementaires alpins (9 députés nouvellement élus et 23 réélus).

Il évoque également les JOP de Paris réussis, mettant à l'honneur le savoir-faire en matière d'organisation et la qualité des athlètes français. Par ailleurs, la désignation de Michel Barnier comme Premier ministre, européen et organisateur des derniers JOP dans les Alpes françaises, constitue une opportunité pour la politique de massif et la politique nationale et européenne de la montagne.

Dans les Alpes, de nombreux événements ont marqué l'été 2024 :

- des catastrophes naturelles, comme celles qui seront évoquées plus tard au cours de la séance,
- mais également des événements plus festifs : le relais de la Flamme olympique et le Tour de France notamment qui sont passés dans de nombreuses vallées et cols alpins ;
- les Alpes ont été le terrain de jeux de nombreuses autres compétitions sportives et d'évènements.

Enfin, le compte-rendu de la CP du 08/07/2024 est mis à l'approbation des membres présents. Le document a été transmis par mail aux membres de la CP le 31/07/24 ; aucune remarque n'a été réceptionnée par le commissariat de massif, aucune remarque n'est formulée en séance.

→ Le compte-rendu de la CP du 08/07/2024 est approuvé.

Séquence 1 : Retour sur les « Rencontres alpines de Tarentaise »

Fabrice Pannekoucke introduit cette séquence en faisant part de sa satisfaction quant à l'organisation de ces rencontres alpines en Tarentaise et suggère que la dynamique enclenchée se poursuive l'an prochain sur un territoire du sud.

Puis Alain Boulogne prend la parole pour présenter la journée du 10/09/2024 organisée par CIPRA et l'Association des Pays Tarentaise Vanoise sur la thématique des mobilités locales.

Cette journée a regroupé près de 140 participants, composés d'élus, de techniciens, de représentants de l'Etat et des Régions, de socio-professionnels de la mobilité. De nombreuses idées et expériences ont été partagées. La dynamique était puissante. Une présentation approfondie de la loi LOM a notamment été réalisée par le CEREMA et les élus ont pu participer à la fresque des mobilités, animée par Antoine PIN. Il faut désormais « *laisser place à nos imaginaires* » si on souhaite atteindre la neutralité carbone en 2050. Les territoires de montagne ont un vrai défi à relever pour atteindre cet objectif puisque la principale source d'émission de gaz à effet de serre concerne les déplacements touristiques. Savoie News a réalisé un petit reportage sur cette journée ; vous pouvez le visionner au lien suivant : <https://www.savoie-news.fr/reportages/environnement/article/rencontres-alpines-des-mobilites-locales>

Stéphane René présente ensuite le séminaire des élus engagés dans le dispositif des Espaces valléens qui s'est déroulé à Moûtiers le 11/09/2024. Près de 150 personnes ont participé à cette journée marquée par une intervention de Mickaël Chambru, chercheur et sociologue, sur la vie en montagne demain, un forum des expériences, une découverte du « street art » de Moûtiers pour mettre à l'honneur « la culture comme vecteur de développement et de diversification », etc. Claire Morier, représentant la jeunesse dans les instances de la SUERA et du Comité de massif des Alpes fut le grand témoin de cette journée, éclairant les participants de sa vision et de son ressenti.

Pour information, voici le lien YouTube pour visionner le reportage réalisé par Savoie News à l'occasion de cette journée :

<https://www.savoie-news.fr/reportages/societe/article/seminaire-des-elus-quel-avenir-pour-les-montagnes-et-les-espaces-valleens->

Les membres de la CP qui ont pu participer à l'une et/ou l'autre de ces journées font part de leur satisfaction et du bilan très positif tiré de ces journées de mises en réseau et partages d'expériences.

Séquence 2 : Plan d'adaptation au changement climatique du massif des Alpes

Nicolas Gouvernel rappelle qu'une session plénière du Comité de massif était prévue le 2 juillet dernier à Nyons mais la période de réserve électorale faisant suite à la dissolution de l'assemblée nationale a conduit les services de l'Etat à l'annuler. Une séance de travail sur le PACC alpin a été organisée pour la remplacer. Elle s'est tenue le 8 juillet dernier en visioconférence.

Christophe Chaix, géographe et climatologue, a notamment fait une brillante présentation des impacts du changement climatique dans les Alpes.

A la question « En un mot, quel est l'enjeu lié au changement climatique qui vous préoccupe le plus dans les Alpes ? », voici ce que les participants ont répondu :



Les participants ont ensuite été répartis en sous-groupes pour essayer de parvenir à définir des priorités partagées en termes d'enjeux ; à noter qu'il n'y a pas d'ordre dans l'énoncé de ces priorités :

- **Préservation des ressources et particulièrement des forêts alpines et de l'eau**
- **Diversification des activités touristiques en territoire de montagne**
- **Une gouvernance concertée, inclusive et propre à chaque territoire**
- **Vivre à l'année dans les territoires de montagne**
- **Anticipation des risques naturels**

Par ailleurs, les membres de la CP ont été invités à partager les démarches d'adaptation au changement climatique existantes au sein de leur structure, afin de recenser les stratégies et actions déjà à l'œuvre.

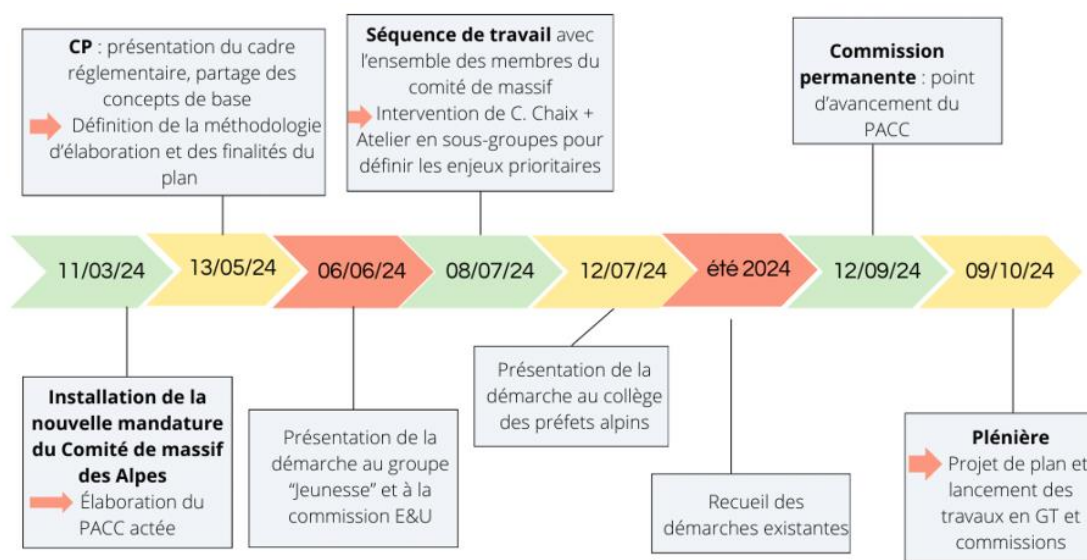
Tous n'ont pas encore répondu à cette demande et sont invités à le faire dans les meilleurs délais.

Ce recensement constituera un socle de travail pour les futures séances de préparation du PACC alpin (au sein des différentes commissions et des groupes de travail). Elles seront présentées, analysées et pourront faire l'objet de débats voire d'une sorte de « validation/labellisation » avant d'être répertoriées dans un recueil de bonnes pratiques (ce qui est, pour rappel, un des objectifs du PACC alpin définis lors de la CP du 13/05/24).

Ce PACC doit également permettre d'apporter un consensus opérationnel sur des sujets parfois clivants, souvent considérés comme tabous (retenues collinaires, production de neige de culture, rééquilibrage entre secteurs économiques, solidarité territoriale par exemple). Ils devront pourtant être abordés pour que le PACC alpin ait une valeur ajoutée.

- ➔ La prochaine étape consistera à proposer un sommaire de ce que pourrait être le futur PACC alpin (ou du moins sa première version ; car il y aura nécessairement un PACC 1 puis 2, etc.) lors de la session plénière du Comité de massif du 09 octobre à Montmaur.

Voici un schéma synthétisant l'avancée des travaux du PACC alpin :



Séquence 3 : Présentation de deux motions pour débats et avis des membres de la commission

1/ Motion sur l' « Agro-pastoralisme » :

Intervention de François Thabuis pour présenter le projet de motion examiné en commission EPM le vendredi 6 septembre, intégrant des amendements visant à traduire une vision davantage partagée par l'ensemble des acteurs de la juste place de l'agriculture de montagne parmi l'ensemble des activités économiques et l'usage de la ressource en eau par cette dernière.

François Thabuis compte sur le rôle et le regard de chaque membre du Comité de massif pour porter haut et fort les savoir-faire et les enjeux agricoles des territoires de montagne au niveau national, comme par exemple la question du temps de travail ou des conditions d'hébergement des bergers.

Si les membres de la CP sont globalement plutôt favorables à cette motion, plusieurs remarques ont néanmoins été formulées :

- Observer et tenir-compte de ce qui se passe en Suisse ou en Autriche pour s'enrichir de leurs expériences,
- Bien lister ce qui existe déjà dans les lois en vigueur avant d'adresser de nouvelles propositions au législateur,
- Reprendre la rédaction de la motion en précisant qu'elle met en avant les spécificités de la montagne et en élargissant les activités agricoles mentionnées dans la motion, à savoir l'élevage, à d'autres activités comme l'arboriculture ou bien encore la culture des plantes aromatiques et médicinales,
- Faire valoir l'agriculture de montagne et ses spécificités ne relève pas que du niveau européen (à travers la PAC) ; le débat doit également être porté au niveau national pour un partage plus équilibré des aides entre les différents types d'agriculture (activités céréalières et activités agricoles de montagne notamment).

- François Thabuis et Floriane Di Franco proposeront une nouvelle version de cette motion avant de la présenter en plénière le 9 octobre prochain.

2/ Motion « Energie renouvelable et biodiversité » :

Intervention à deux voix de Vincent Neirinck, à la fois membre de la CP et de la commission « Espaces et urbanisme » et de Francis Odier qui a longuement travaillé sur cette motion. Fabrice Pannekoucke souligne d'ailleurs l'importance du travail réalisé.

Cette motion vise à faire prendre conscience des enjeux de préservation de la biodiversité et des paysages à l'ensemble des acteurs concourant au développement de projet d'énergie renouvelable (EnR). Elle propose une évolution du cadre réglementaire en la matière mais invite surtout les acteurs à s'en saisir.

La question essentielle est celle de l'optimisation de l'utilisation des sols ; Pour cela, les zones de développement de projets d'EnR devraient être réfléchies à une échelle supra-communale. Par ailleurs, il serait grandement souhaitable que les projets photovoltaïques se développent prioritairement sur des zones déjà anthropisées. De nouvelles dispositions fiscales incitatives pourraient aider à y parvenir.

Concernant la production de bois-énergie, une étude d'anticipation pour calibrer les besoins est nécessaire. En la matière d'autres membres de la CP précisent que toutes les études nécessaires existent déjà et qu'il n'est pas utile d'en demander d'autres.

Une vigilance particulière doit être apportée aux projets d'agrivoltaïsme, vigilance d'autant plus importante que les propriétaires terriens pourraient être attirés par la rémunération induite par l'implantation de parcs photovoltaïques sur leurs parcelles, au détriment des agriculteurs.

Il est demandé de compléter cette motion en rappelant en préambule l'intérêt de développer les EnR et de préciser que celles-ci se substituent aux énergies fossiles.

- Le commissariat de massif des Alpes se rapproche de Francis Odier et Vincent Neirinck pour une nouvelle proposition rédactionnelle de cette motion avant son passage en plénière.

Séquence 4 : Actualités sur les risques naturels dans les Alpes

Plusieurs membres de la CP interviennent pour faire un point de situation sur les catastrophes qui ont touché leur territoire dernièrement :

- Guy Verney pour la vallée du Vénéon, et plus particulièrement la destruction du hameau de la Bérarde : 17 maisons complètement disparues, près de 80 habitations impactées, des kms de route détruite, des conduites d'eau endommagées, l'impossibilité d'exercer la moindre activité économique cet été, etc. un vrai traumatisme pour les habitants de l'Oisans et les amoureux de l'alpinisme. Fabrice Pannekoucke précise qu'il se rendra sur les lieux prochainement.

- Sophie Verney pour la Maurienne : entre chutes de blocs, coulées de boue et inondations, la Maurienne est durement touchée depuis 2023. L'Arc est un torrent tumultueux qui produit d'importants dégâts quand il déborde malgré tous les travaux réalisés en amont pour tenter de minimiser les dégâts causés.
- Bernadette Saudemont pour les Hautes-Alpes : Plusieurs secteurs du département ont subi de grandes catastrophes depuis l'automne 2023 : La Vallouise, le Guillestrois, le Champsaur ont connu d'importantes inondations engendrant la destruction de nombreux ponts, de tout ou partie de routes, de campings, de parkings, de berges, etc. Les travaux du Pré de Madame Carle venaient juste d'être achevés quand le site a de nouveau été détruit par une tempête.
- Nathalie Faure pour l'écroulement de la carrière à La Rivière (en piémont du Vercors occidental) : S'il n'est pas dû à un phénomène météorologique violent, les causes exactes de cet éboulement ne sont pas encore connues. Il a eu lieu sur un axe routier très fréquenté et c'est un miracle de ne pas avoir comptabilisé de victimes. La route départementale est coupée, et ce pour une longue période, ce qui pose de gros problème à la population.

Toutes ces interventions permettent de mettre en avant un certain nombre de sujets en matière de risques :

- L'imprévisibilité des phénomènes météorologiques,
- L'augmentation de leur fréquence et de leur intensité,
- L'impuissance des « pansements humains » face à la force de la nature,
- Le coût exorbitant des travaux d'urgence, des réparations de plus long terme auquel s'ajoute également le coût des travaux de prévention à réaliser,
- La réactivité de la puissance publique (Etat et Départements notamment),
- Les solidarités générées par ces événements aux conséquences dramatiques,
- Les difficultés « *de faire comme avant* »,
- Toutes les Alpes sont touchées par des catastrophes, ce n'est pas l'apanage de la haute montagne (Cf l'éboulement dans les gorges de l'Aigue qui, dans ce cas, s'est révélé mortel).

Tout ceci incite fortement les membres du Comité de massif à créer un groupe dédié aux risques naturels dans les Alpes. Un appel à candidatures va être lancé très prochainement, accompagné d'une note de cadrage. Sylvie Vigneron en assurera l'animation et veillera à la bonne articulation avec les instances déjà existantes sur la thématique des risques, comme le PARN (pôle alpin des risques naturels).

L'anticipation des risques constituera un élément important du PACC alpin. Tous les risques naturels y seront abordés, sans oublier les incendies.

Séquence 5 : Préparation des jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030

Un groupe de travail « JOP 2030 » va être instauré au sein du Comité de massif. L'appel à candidature va être lancé après cette CP.

Ce groupe de travail sera rattaché à la commission permanente du Comité de massif. Il aura vocation à perdurer toute la mandature actuelle (2023-2029) et au moins jusqu'en 2031 de façon à pouvoir tirer les conclusions et les enseignements qui s'imposeront après les jeux au titre du bilan de cette olympiade d'hiver et des héritages territoriaux.

Le nombre de membres du comité participants au groupe est limité à une vingtaine, à l'image des commissions du comité.

Ce groupe de travail sera force de propositions et de contributions pour préparer ces JOP, dans les conditions requises par le CIO et les organes officiels mis en place.

Il aura pour objectif principal de :

- rappeler et porter les enjeux du massif auprès des instances organisatrices, ainsi que cela a pu déjà être présenté dans les documents officiels de la candidature ;
- constituer un lieu de débat et d'échanges pour contribuer à fournir des avis collectifs de synthèse sur les thématiques liées à la préparation, dont certaines potentiellement clivantes mais dont la mise en partage des argumentaires devra viser à identifier des solutions acceptables par les parties.
- valoriser la mobilisation et le recours aux filières et compétences alpines, lors de la préparation et pour la tenue des JOP (recours aux matériaux biosourcés locaux, dont le Bois des Alpes et les produits agricoles de montagne ; mobilisation de l'ingénierie, des filières technologiques et des clusters alpins ; recours aux emplois qualifiés et aux compétences des entreprises, du monde associatif et au bénévolat,...).

Ce groupe aura notamment vocation à :

- inviter et consulter les différents partenaires et acteurs impliqués ou concernés par la préparation des JOP, en lien avec les commissions et groupes déjà en fonctionnement au sein du Comité (pas de doublonnage des échanges mais une approche transversale liée au thème des JOP).
- identifier les sujets prioritaires à traiter et relevant d'une échelle alpine ;
- engager les travaux et contributions à réaliser par les membres dans le cadre du Comité (de recherche, de rédaction, de collaboration, de transmission d'informations et de documents, etc.) ;
- rapporter les informations obtenues ou les propositions formulées aux membres de la CP puis de la plénière.

Il est attendu de chacun des membres du groupe de travail JOP 2030 :

- une participation active aux travaux du groupe et un engagement sur la durée, au nom de l'institution ou structure qu'ils représentent au sein du Comité,
- des débats apaisés et constructifs visant à formuler des contributions collectives à partir de données objectives et documentées,

- un respect de la confidentialité des informations partagées quand celle-ci sera explicitement demandée compte tenu de leur nature ou de la temporalité au cours de laquelle elles seront communiquées.

En raison d'un problème technique, Patricia Mohret-Richaud, alors en visioconférence, n'a pu présenter la motion du groupe forêts-bois relative à la valorisation systématique du Bois des Alpes dans les marchés publics de travaux et d'aménagement liés aux Jeux. Cette motion a cependant reçu l'aval du président de la CP et pourra être présentée en plénière le 9 octobre prochain.

Séquence 6 : Politique européenne de cohésion post 2027

Interventions de Nicolas Gouvernel, Valeria Cenacchi en visioconférence (représentante de la Commission européenne dans le programme Alcotra) et Sébastien Viano également en visioconférence (DGA des Coopérations européennes et des fonds européens de la Région Sud).

Nicolas Gouvernel rappelle que les fonds euro-alpins (cf. Feder Alpes, Interreg Alcotra, Interreg France-Suisse et Interreg Espace alpin) représentent autant de moyens financiers que la Convention interrégionale du massif des Alpes et qu'en cela, il est important de se soucier de leur évolution au sein du prochain budget de l'union européenne couvrant la période 2028-2034 (cf. « cadre financier pluriannuel »), dont les négociations ont démarré à l'issue des élections européennes de juin dernier.

Valeria Cenacchi fait état du calendrier des débats et des négociations en cours. Le projet de budget de l'UE doit être présenté d'ici l'été 2025 et la Commission proposera son projet de politique de Cohésion, incluant les programmes Interreg, dans la foulée ; ce projet sera ensuite examiné et négocié par le Parlement européen et le Conseil de l'UE.

Il est très peu probable que le budget de l'UE augmente et l'UE devra rembourser les 750 Mds€ des plans de relance post-Covid19. De nouvelles priorités ont par ailleurs émergé : défense, immigration, logement, réindustrialisation, innovation, élargissement.

Les programmes Interreg pourraient ainsi être l'objet des évolutions suivantes :

- lien plus fort entre les réformes annuelles et le financement des investissements, dans le cadre du semestre européen,
- le remboursement des dépenses sur présentation des résultats obtenus plutôt que sur présentation de factures,
- renforcer la cohérence entre les différentes sources de financements, des différents niveaux d'action publique,
- mieux équilibrer la logique de programmation entre objectifs de long terme et la réactivité nécessaire pour faire face à l'actualité.

D'autres éléments vont en revanche être maintenus :

- une enveloppe spécifique pour la zone territoriale,
- une programmation et mise en œuvre conjointe par une autorité de gestion, un secrétariat technique conjoint et une gouvernance multiniveaux,

- des actions financées basées sur un diagnostic territorial spécifique,
- des coopérations bénéficiant aussi bien aux collectivités qu'aux entreprises et associations,
- le maintien des programmations ciblant spécialement des « petits » porteurs de projets.

Valeria Cenacchi incite les acteurs du Comité de massif des Alpes à participer aux consultations en cours pour soutenir les programmes interrégionaux et notamment le programme Alcotra :

- **Jusqu'au 30 septembre** : consultation menée dans le cadre du **projet AlcoTraité**, qui vise à identifier les **obstacles frontaliers** et qui s'adresse aux acteurs de terrain, via des questionnaires dédiés aux [institutionnels](#) et aux [citoyens](#), qui vivent concrètement ces obstacles.
- **Jusqu'au 1^{er} octobre** : consultation menée par l'autorité de gestion du **programme Alcotra sur l'avenir des programmes Interreg après 2027 et plus spécifiquement du programme Alcotra**. Il y a un questionnaire [dédié aux citoyens](#) et un autre [dédié aux organisations du territoire](#).

La prochaine réunion européenne de tous les programmes Interreg aura lieu à Nova Gorica, en Slovénie, en mars 2025.

Fabrice Pannekoucke insiste sur l'importance des programmes Interreg pour le développement du massif alpin et se réjouit de la première édition de la Fête des Alpes, qui a eu lieu au col du Petit Saint Bernard, le dimanche 1^{er} septembre, dans le cadre du programme Alcotra et du Traité du Quirinal. Cette fête aura vocation à être renouvelée chaque année, dans une section transfrontalière différente.

Sébastien Viano intervient pour rappeler combien la politique de Cohésion est importante pour réduire les disparités territoriales en évoquant quelques chiffres clés de la période actuelle : 378 Mds€, dont 224 Mds de Feder. C'est 180 M€ pour le programme Interreg Alcotra et 110 M€ pour le programme Interreg Espace alpin. Pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, cela représente 624 M€ de Feder. Sur 2014-2020, pas moins de 200 projets ont été financés par le programme opérationnel interrégional du massif des Alpes. Et sur la période actuelle, déjà 70 projets ont été financés.

Dans un contexte budgétaire qui s'annonce contraint, et face à l'émergence des nouvelles priorités précitées, Sébastien Viano insiste sur l'importance pour les acteurs alpins de se mobiliser pour promouvoir une prochaine politique de Cohésion ambitieuse. Il indique que les Régions françaises se sont déjà mobilisées conjointement en ce sens, y compris pour maintenir le cadre de gestion décentralisée des fonds européens. Il précise que les réflexions actuelles tendent à potentiellement renationaliser la gestion des fonds de Cohésion, sur le modèle de la gestion des fonds de relance post-Covid19 qui s'était montrée efficace et réactive.

Sébastien Viano suggère que le Comité de massif des Alpes se positionne sur ces sujets par une motion dans les prochains mois.

Nicolas Evrard rappelle que le Comité de massif des Alpes a toujours œuvré et obtenu des fonds européens spécifiques en faveur des Alpes au sein de la politique de Cohésion, adaptés aux besoins du massif et gérés au plus près des acteurs du massif. Il regrette

toutefois que le programme opérationnel interrégional du massif des Alpes ait disparu, en cette période de programmation, au profit d'un axe interrégional du programme opérationnel de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il affirme que les enjeux ne se situent pas tant sur la manière dont les fonds seront gérés, par les Régions ou par l'État, que sur les enjeux territoriaux qu'ils financeront. Il cite le rapport de Mario Draghi, publié ces derniers jours, qui pointe la perte de compétitivité de l'UE par rapport aux Etats-Unis et à la Chine et appelle à une réindustrialisation verte. Il affirme que cette réindustrialisation verte répond justement aux enjeux actuels du massif des Alpes et devrait constituer un des socles majeurs de sa diversification économique. En cela, configurer des outils alpins de la politique de Cohésion qui servent à relocaliser les productions dans les Alpes permettrait aussi bien de s'inscrire dans les grandes priorités européennes que de garantir des fonds européens spécifiques aux Alpes.

Nicolas Gouvernel reprend la parole pour rappeler les prochains temps forts des coopérations euro-alpines au cours du prochain semestre, qui seront autant d'occasions opportunes pour plaider en faveur de ces fonds euroalpins :

- 7 et 8 novembre à Gap : comité de suivi du programme Alcotra,
 - 14 et 15 novembre à Brdo en Slovénie : Forum annuel et AG de la SUERA,
 - En novembre à Nice (date non encore fixée) : comité de concertation territoriale du Traité du Quirinal,
 - 21 et 22 janvier à Brdo en Slovénie : Conférence alpine de la Convention alpine.
- Les membres de la CP se saisissent des enjeux de l'avenir de la prochaine politique de Cohésion et reconduisent le groupe de travail du Comité de massif dédié aux enjeux européens et internationaux, positionné auprès de la CP, chargé de suivre l'élaboration du prochain budget européen et de préparer un positionnement du Comité de massif dans les prochains mois. Un appel à candidatures sera prochainement lancé par le commissariat de massif pour reconstituer le groupe, jusque-là animé par Nicolas Evrard.

Séquence 7 : Préparation de la prochaine plénière du Comité de massif

1/ Informations logistiques :

Date et horaires : le mercredi 9 octobre de 14h à 17h.

Lieu : Château de Montmaur, mis gracieusement à disposition par le Département des Hautes-Alpes qui en est remercié.

Le château de Montmaur se situe à 30 minutes de Superdévoluy où se tiendra le congrès de l'ANEM les 10 et 11/10/2024.

Le comité directeur de l'ANEM se tiendra le mercredi 09/10/24 à 17h à Superdévoluy. Aussi, certains membres du Comité de massif également membres du comité directeur de l'ANEM seront probablement obligés de quitter le Comité plus tôt que prévu.

Pour celles et ceux qui pourront rester, une visite guidée du Château sera proposée à l'issue de la réunion du Comité de massif (45 minutes au maximum).

2/ Préparation de l'ordre du jour

Plusieurs points sont proposés à l'ordre du jour de la prochaine plénière :

- Réflexe jeune : intervention de Bernadette Saudemont et Félicie Grangé (CIPRA France) pour présenter un état d'avancement de l'enquête engagée auprès des membres du Comité et ses travaux,
- PACC alpin : proposition d'un plan du futur PACC,
- Point sur les différents groupes créés ou reconduits par la nouvelle mandature,
- Présentation des feuilles de route des commissions « Économie et Produits de montagne » et « Transports et mobilité » respectivement tenues le 06/09/24 et le 17/09/2024,
- Point JOP 2030 selon l'actualité du moment (émission de la lettre de garantie de l'Etat ?),
- Présentation pour discussion et vote des motions « Agriculture » et « Energie renouvelable »,
- Bilan annuel 2023 de la programmation de la CIMA par le préfet coordonnateur de massif et du FEDER Alpes par la Région Sud, autorité de gestion,
- Proposition de modification du règlement intérieur,
- Préparation des 40 ans de la loi montagne (janvier 1985) et du Comité de massif en 2025 : toutes les bonnes idées pour célébrer cet anniversaire sont les bienvenues !

Une seule remarque est formulée sur cette proposition d'ordre du jour : Il est nécessaire de consacrer un temps important au PACC ; une présentation de 10 minutes sur l'avancée des travaux ne suffit pas. Nicolas Gouvernel rappelle que les instances permettent de faire un point sur l'avancée des travaux mais que les différentes commissions et groupes de travail vont s'emparer du sujet et prendront le temps nécessaire à l'élaboration de ce plan, selon l'orientation qui aura été définie et validée lors de la prochaine plénière.

Conclusion du président de la commission permanente

Fabrice Pannekoucke souligne l'importance d'avoir, au sein des instances du Comité de massif, des débats apaisés, y compris sur des sujets potentiellement clivants tels que le PACC ou les JOP.